



## **PREMIER MINISTRE**

# **Convention des partenaires**

---

**Vendredi 28 octobre 2022**

### **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La convention des partenaires s'est réunie le vendredi 28 octobre 2022, sous la présidence de Mme Elisabeth BORNE, Première ministre, en présence de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur et des outre-mer et de M. Jean-François CARENCO, ministre délégué chargé des outre-mer.

Ont participé les parlementaires et les représentants des institutions de la Nouvelle Calédonie : M. Philippe DUNOYER, député de la 1<sup>e</sup> circonscription, M. Nicolas METZDORF, député de la 2<sup>e</sup> circonscription, M. Gérard POADJA, sénateur, M. Pierre FROGIER, sénateur, MM. Christopher GYGES, Vaimu'a MULAVIA et Thierry SANTA représentant le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Mme Sonia BACKES, Présidente de la province Sud accompagnée de M. Willy GATHUAU, M. Jacques LALIE, Président de la Province des îles, accompagné de M. Henry HUMUNIE.

Ont également participé, en leur qualité de signataires de l'Accord de Nouméa, M. Simon LOUECKHOTE, M. Pierre FROGIER, Mme Naïa WATEOU représentant M. Harold MARTIN et M. Alcide PONGA représentant M. Bernard DELADRIERE.

Ont aussi participé les forces politiques représentées par un groupe au congrès de Nouvelle-Calédonie. Mme Virginie RUFFENACH, Mme Françoise SUVE, M. Gil BRIAL, M. Philippe GOMES ont participé à la convention à ce titre.

La convention des partenaires a été élargie aux représentants d'associations des maires. Mme Sonia LAGARDE et M. Patrick ROBELIN ont participé à ce titre à la réunion.

La convention des partenaires a enfin associé les représentants de la société civile et du monde économique. M. Richard KALOÏ, au titre du Conseil économique, social et environnemental, M. David GUYENNE, président de la chambre de commerce et d'industrie, Mme Elisabeth RIVIERE, présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat et M. Gérard PASCO, président de la chambre d'agriculture.

Etaient également présents : M. Patrice FAURE, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Joël MATHURIN, directeur de cabinet du ministre délégué chargé des outre-mer, ainsi que Mme Sophie BROCAS, directrice générale des outre-mer.

Les travaux de la Convention des partenaires ont été ouverts par la Première ministre. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu aux échanges et conclusions retranscrits dans le présent relevé de conclusions.

A l'ouverture des travaux, la Première ministre a souligné que si la Convention des partenaires associe tous les groupes politiques, les différentes institutions de Nouvelle Calédonie mais aussi les signataires des Accords de Matignon et de Nouméa ainsi que les représentants de la société civile et du monde économique, c'est parce que l'Etat souhaite que la réflexion engagée aborde tous les aspects de l'avenir de la Nouvelle Calédonie. Elle a néanmoins précisé que la convention des partenaires respecterait les prérogatives de chacun et que les questions institutionnelles seraient abordées dans un format politique ad hoc. Regrettant que certaines forces politiques ne soient pas présentes, elle a assuré que son gouvernement entendait travailler dans un esprit d'ouverture et poursuivre le dialogue pour élaborer le futur statut de la Nouvelle Calédonie.

Le Ministre de l'intérieur et des outre-mer a pour sa part rappelé que l'avenir de la Nouvelle Calédonie appartient aux Calédoniens et qu'il revient à ces derniers d'élaborer un projet d'avenir consensuel. Pour y parvenir, il a appelé de ses vœux la mise en place rapide de groupes de travail qui devront aborder toutes les questions essentielles pour le territoire : questions institutionnelles, financières, diplomatiques, économiques, sociales, environnementales.

Sur proposition de la Première ministre, chaque délégation s'est exprimée dans une intervention liminaire.

Les participants se sont félicités de la reprise du dialogue tout en regrettant l'absence d'une partie des partenaires politiques. Ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre ce dialogue à Nouméa, avec la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, afin de parvenir à un projet d'avenir qui fasse consensus. Les participants attendent en particulier de l'Etat qu'il poursuive ses efforts pour créer des conditions propices au dialogue.

La réunion a permis de définir une méthode et un calendrier pour lancer ces travaux.

## **I.- Le bilan de l'Accord de Nouméa et l'audit de la décolonisation**

Le ministre délégué en charge des outre-mer a confirmé que le bilan de l'Accord de Nouméa et l'audit de la décolonisation seront lancés rapidement.

Le haut-commissaire a présenté les cahiers des charges discutés avec l'ensemble des partis en juillet et septembre 2022. Le bilan de l'Accord de Nouméa devrait être rendu en mars 2023. L'audit de la décolonisation devrait être finalisé en avril 2023. Des cabinets seront sélectionnés pour produire ces rapports. Des personnalités qualifiées internationales et françaises, dont les noms seront proposés prochainement à la validation des partenaires, seront chargées de superviser la réalisation de l'audit de la décolonisation.

Les participants ont validé les cahiers des charges et le calendrier de ces deux rapports. Ces travaux participeront à nourrir les propositions des groupes de travail.

## **II / Les groupes de travail à constituer**

Concernant les chantiers à ouvrir, après un échange avec les participants qui ont, chacun, proposé des thèmes, il a été convenu de mener les groupes de travail suivants :

- 1 – Questions institutionnelles
- 2 – Egalité des chances et cohésion sociale
- 3 – Développement économique, emploi, grands investissements
- 4 – Nickel
- 5 – Souveraineté énergétique
- 6 – Souveraineté alimentaire et foncier
- 7 – Valeurs, identité commune et réconciliation
- 8 – Rayonnement régional

Ces thématiques et ce format pourront être discutés et enrichis avec les partenaires absents ce 28 octobre 2022.

## **III/ Le calendrier des travaux**

Le haut-commissaire est chargé de préparer la constitution de ces groupes afin que les travaux puissent être lancés à l'occasion de la visite officielle du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre délégué chargé des outre-mer, à la fin du mois de novembre.

La conclusion de leurs travaux, nécessaires à l'élaboration de l'avenir de la Nouvelle Calédonie, est attendue à la mi-2023 afin de permettre à l'Etat d'organiser les élections provinciales de mai 2024.